



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES**

UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

17 novembre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIEETS du 17 novembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS-UD92 N°2023-569	17.11.2023	ARRÊTÉ MODIFICATIF modifiant l'arrêté du 23 août 2023 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.	5

ARRÊTÉ MODIFICATIF DRIEETS –UD 92 N°2023-569
Modifiant l'arrêté du 23 août 2023 accordant la médaille d'honneur du travail
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté DRIEETS-UD 92 N° 2023-402 du 23 août 2023 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

Sur proposition de madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

A R R E T E

ARTICLE 1 : l'article 1er de l'arrêté DRIEETS-UD 92 N° 2023-402 susvisé est modifié comme suit :

« La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à : »

- Monsieur BENGOUA Mohamed
- Monsieur FORNIER François »

ARTICLE 2 : l'article 2 de l'arrêté DRIEETS-UD 92 N° 2023-402 susvisé est modifié comme suit :

« La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à : »

- Monsieur FORNIER François »

ARTICLE 3: l'article 3 de l'arrêté DRIETS-UD 92 N° 2023-402 susvisé est modifié comme suit :

« La médaille d'honneur du travail OR est décernée à : »

- Madame MEUNIER Pascaline
- Madame PELLETIER Catherine »

ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 17 novembre 2023

Le préfet,

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>